



# **REGLEMENT U18 FEMININES A 11 POLE 24/47**

## **SAISON 2024-2025**

### **ARTICLE 1 - ORGANISATION GENERALE**

La Commission Sportive Jeunes et la Commission de Féminisation sont chargées de la gestion de ce championnat.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et des Règlements Particuliers du District sont applicables à ce championnat, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Les équipes s'engagent librement dans la première phase.

Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueuses de catégorie d'âge U18F, U17F, U16F
- 3 joueuses U15F par feuille de match.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

### **ARTICLE 2 - ORGANISATION 1ERE PHASE**

Ce championnat est constitué d'1 poule de 4 équipes dont 3 avec un exempt.

Les matchs se déroulent en match aller/retour du 14/09 au 19/10/2024.

A la fin de la première phase, 1 équipe accède en U18F LFNA pour la seconde partie de saison.

En cas d'égalité au classement, les équipes seront départagées d'après les critères décrits dans l'article 19 des Règlements Particuliers du District de Football Dordogne-Périgord.

Les autres équipes participeront au championnat géré par le District de la Gironde, pour disputer une seconde phase de championnat.

### **ARTICLE 3 - BALLON**

Le ballon est de taille 5.

### **ARTICLE 4 - TEMPS DE JEU**

Chaque rencontre se déroule en 90 minutes (2 fois 45 minutes).

### **ARTICLE 5 - CALENDRIER ET HEURES DES RENCONTRES**

L'heure officielle des rencontres des championnats U18F est fixée le samedi à 15H.

### **ARTICLE 6 - FEUILLE DE MATCH**

La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées ci-dessus.

À titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. Cette feuille doit être retournée à la Commission d'organisation de l'épreuve dans les 24 heures qui suivent la rencontre. Obligation de scanner la feuille de match et l'adresser au district sous les 24h.

Le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.